



1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VALIDATION DU QUORUM

Mme Lise Arsenault, mairesse, déclare la séance ouverte à 19h05 et vérifie le quorum.

RES. : 2025-11-223

2. NOMINATION DE LA PRÉSIDENCE ET DU SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par la conseillère Mme Joanie Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter M. Gilles Pineault, directeur général/greffier-trésorier, comme secrétaire d'assemblée.

RES. : 2025-11-224

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET VÉRIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Il est proposé par la conseillère Myriam Beaudin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le point "Affaires nouvelles" demeure ouvert et que l'ordre du jour, tel que présenté par la mairesse Mme Lise Arsenault, soit accepté.

4. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Reçues:

2025-09-10	par courriel	RES 2025-09-219	Consultation sur le projet maisons 2025 du gouvernement du canada
2025-09-15	par courriel	ministère des Transports	Signalement du 2025-09-10 - requête no 480286
2025-09-16	par courriel	RES 2025-09-344	Municipalité de Sacré-Cœur Blocus forestiers en Mauricie
2025-09-16	par courriel	RES 2025-09-343	Municipalité de Sacré-cœur Résolution d'appui à un retour sécuritaire et complet des activités de contrôle routier au Québec
2025-09-22	par courriel	RES 2025-201	Révision du schéma de couverture de risques en sécurité incendie
2025-09-23	par courriel		Démission membre CCU
2025-09-24	par courriel	RES 2025-208	MRC Manicouagan -Aliénation 449519 CPTAQ Lot 4 917 314
2025-10-02	par courriel		MRC Manicouagan Rapport annuel d'activités 2024-04-01 au 2025-03-31- MRC Manicouagan
2025-10-22	par courriel		Invitation d'Innergex à une rencontre de consultation concernant le projet Peshu Napeu.
2025-10-23	par la poste		Transmission avis technique final 309 Granier dossier MT. 04.96025.25.01

Expédiées:

Aucun



5. MOT DE LA MAIRESSE

La mairesse Lise Arsenault félicite toutes les personnes élues au conseil et remercie ceux qui se sont portés candidats ainsi que les électeurs qui ont voté. Elle rappelle que, comme indiqué dans son programme, ses priorités pour les quatre prochaines années sont les suivantes :

- Régler la question de l'eau dans les parcs, qu'elle considère comme urgente.
- Trouver des solutions pour minimiser les problèmes d'érosion, particulièrement dans les secteurs Moreau et Chouinard, afin de réduire les incertitudes que cette situation génère.
- Procéder à des rénovations dans les édifices municipaux pour les rendre plus fonctionnels, notamment au 255 Granier, en profitant de subventions lorsque cela sera possible.
- Relancer les différents comités afin de favoriser la vie communautaire à Pointe-Lebel, avec des activités pour tous les âges, comme la création d'une maison des jeunes.

Elle souligne également la crise du logement qui touche la municipalité, comme ailleurs, et souhaite présenter des projets pour des logements à prix modiques ainsi que des habitations destinées aux aînés. Un problème d'eau au centre du village devra aussi être réglé. En tant que membre du CA de Cité des Bâisseurs, elle compte s'appuyer sur ce groupe de ressources techniques pour promouvoir, coordonner et financer ces projets. Elle précise que ces initiatives peuvent prendre plusieurs années, mais qu'il est essentiel de les amorcer.

Ancienne présidente de la Table de concertation des Aînés de Manicouagan, elle rappelle avoir contribué à la publication d'un Bottin des services et activités pour les aînés. Selon elle, ces derniers souhaitent vieillir dans leur municipalité, et elle aimerait faciliter leur quotidien avec l'aide du CLSC, des bénévoles du milieu. Elle insiste aussi sur le soutien aux familles, en encourageant des projets comme le Frigo Sympathique de madame Lise Therrien. Elle invite les familles ou personnes seules moins favorisées à s'inscrire pour les Paniers de Noël préparés par mesdames Lise et Carole Therrien, en toute confidentialité, avant le 30 novembre.

Enfin, elle souhaite une meilleure reconnaissance pour les bénévoles et refuse que ceux-ci soient blâmés lorsque quelque chose ne fonctionne pas, une critique qu'elle a trop entendue durant la pandémie de Covid

RES. : 2025-11-225

6. DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU 1ER AU 31 OCTOBRE 2025

Il est proposé par le conseiller M. André Foster et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'ACCEPTER le dépôt de la liste des comptes à payer du 1^{er} août au 31 août 2025, au montant de 219 827.69\$, vérifiée et signée par la mairesse.

QUE le directeur général/greffier-trésorier, M. Gilles Pineault, soit autorisé à signer tous les documents afférents à ce dossier.

RES. : 2025-11-226

7. DÉPÔT DE LA LISTE DES CARTES DE CRÉDIT TRANSACTIONS DU 14 AOÛT AU 15 SEPTEMBRE 2025

Il est proposé par la conseillère, Mme Cécile Roussel et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER le dépôt de la liste des cartes de crédit à payer du 14 août au 15 septembre 2025, au montant de 2 248.56 \$



RES. : 2025-11-227

**8. DÉPÔT DE LA LISTE DES CARTES DE CRÉDIT
TRANSACTIONS DU 16 SEPTEMBRE AU 14 OCTOBRE 2025**

Il est proposé par la conseillère, Mme Josée Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER le dépôt de la liste des cartes de crédit à payer du 16 septembre au 15 octobre 2025 au montant de 1 147.69 \$

RES. : 2025-11-228

**9. DÉPÔT DU COMPTE À PAYER DE PÉTRO-PASS
TRANSACTIONS DU 1ER AU 31 OCTOBRE 2025**

Il est proposé par le/la conseillère, Mme Josée Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER le dépôt du compte à payer du 1er au 31 octobre 2025, au montant de 134.37 \$

10. RÉSOLUTIONS

RES. : 2025-11-229

**10.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AU COMITÉ DES FAMILLES DANS LE BESOIN DE POINTE-LEBEL
PANIER DE NOËL 2025**

CONSIDÉRANT QUE le comité des familles dans le besoin de Pointe-Lebel prépare actuellement des paniers de Noël, destinés aux personnes et familles vivant des situations difficiles dans notre communauté;

CONSIDÉRANT QUE ce projet vise à promouvoir les rassemblements communautaires et de soutenir les familles locales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller. André Foster et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER la somme de 250.00 \$ en aide financière au comité des familles dans le besoin de Pointe-Lebel pour la création des paniers de Noël 2025

QUE le directeur général/greffier-trésorier, M. Gilles Pineault, soit autorisé à engager les dépenses nécessaires dans le respect du budget alloué et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

RES. : 2025-11-230

**10.2 OFFRE DE SERVICE AUDREY CARON – DOMAINE DES PINS BLANC
AUTOMNE/HIVER 2025-2026**

CONSIDÉRANT QUE Les ateliers d'intervention par la musique pour les aînés a été un franc succès à l'hiver 2024-2025;

CONSIDÉRANT QUE La demande des résidents du domaine des Pins Blanc est de répéter l'expérience à l'hiver 2025-2026;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère, Mme Josée Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :



D'ACCEPTER	l'entente de service offert par Audrey Caron, psychoéducatrice pour des ateliers d'intervention par la musique pour les aînés à la résidence du domaine des Pins Blancs de Pointe-Lebel. Cette offre inclue la préparation du matériel, le déplacement et d'animation pour une cohorte de 3 ateliers qui prendra place entre novembre 2025 et janvier 2026;
D'AUTORISER	la somme de 1 218.74 \$ taxes incluses pour couvrir les frais de l'entente de service;
QUE	le directeur général/greffier-trésorier, M. Gilles Pineault, soit autorisé à engager les dépenses nécessaires dans le respect du budget alloué et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

RES. 2025-11-231

10.3 CONTRIBUTION GOUVERNEMENTALE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2019 À 2024;
--

CONSIDÉRANT QUE	la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;
CONSIDÉRANT QUE	la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'habitation;
EN CONSÉQUENCE	il est proposé par la conseillère Mme Cécile Roussel et résolu à l'unanimité des conseillers présents :
D'ACCEPTER QUE	la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
D'ACCEPTER QUE	la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;
D'ACCEPTER QUE	La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'habitation de la programmation de travaux version n° 5 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'habitation;
D'ACCEPTER QUE	la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
D'ACCEPTER QUE	la municipalité s'engage à informer le ministère des affaires



municipales et de l'habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

ET QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n°5 comporte des coûts réalisés véridiques.

RES. 2025-11-232

10.4 40^e DES CHEVALIERS DE COLOMB DE POINTE-LEBEL

CONSIDÉRANT QUE les Chevaliers de Colomb de Pointe-Lebel organise un souper au 830 Granier afin de souligner leur 40^e anniversaire le 29 novembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE les Chevaliers de Colomb ont fait une demande auprès de la municipalité de Pointe-Lebel pour un vin d'honneur ainsi que l'achat de 8 billets pour une table;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, Mme Joanie Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER l'achat de huit billets à 30.00 \$ le billet avec un mousseux en apéritif;

QUE le directeur général/greffier-trésorier, M. Gilles Pineault, soit autorisé à signer tous les documents afférents à ce dossier.

RES. 2025-11-233

10.5 SOUPER DE NOËL FADOQ DE POINTE-LEBEL

CONSIDÉRANT QUE la FADOQ de Pointe-Lebel organise un souper avec une soirée dansante au 830 Granier pour souligner Noël 2025;

CONSIDÉRANT QUE le Club FADOQ fait une demande auprès de la Municipalité de Pointe-Lebel pour un vin d'honneur ainsi que l'achat de billets;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, Mme Myriam Beaudin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE REFUSER la demande de la FADOQ car le souper de Noël est un événement annuel qui se produit généralement à peu près à la même date et non une célébration d'un évènement unique;



RES. 2025-11-234

10.6 BUDGET POUR LE NOËL DES ENFANTS PAR LE COMITÉ DE LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE	la municipalité de Pointe-Lebel a approuvé l'organisation d'un Noël pour les enfants de Pointe-Lebel par le comité des loisirs;
CONSIDÉRANT QU'	la demande d'aide financière initial du comité des loisirs de Pointe-Lebel est de 4 000.00 \$;
EN CONSÉQUENCE,	il est proposé par la conseillère, Mme Marie-Josée Maltais et résolu à l'unanimité par les conseillers présents;
D'AUTORISER	un montant de 4 000.00 \$ en aide financière au comité des loisirs de Pointe-Lebel;
QUE	le directeur général/greffier-trésorier, M. Gilles Pineault, soit autorisé à engager les dépenses nécessaires dans le respect du budget alloué et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

RES. 2025-10-235

10.7 SIGNATURE DES CHÈQUES ET RETRAIT À LA CAISSE DESJARDINS ET COMPTE BNC

CONSIDÉRANT QU'	à la suite des élections municipales 2025 des changements de signature pour les chèques ou autres transactions bancaires au sein de la municipalité de Pointe-Lebel.
EN CONSÉQUENCE,	il est proposé par la conseillère Mme Josée Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents;
D'AUTORISER	les personnes suivantes pour la signature de chèque ou autres transactions bancaires au sein de la municipalité de Pointe-Lebel; • Monsieur Gilles Pineault, directeur général, greffier, trésorier. • Madame Lise Arsenault, Mairesse ou en son absence M. André Foster.

RES. 2025-11-236

10.8 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT – PÉRIODE DU 12 NOVEMBRE 2025 AU 31 MAI 2026

CONSIDÉRANT QUE	la loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et/ou le Code municipal du Québec (selon le statut de la municipalité) prescrit la nomination d'un maire suppléant en cas d'absence ou d'empêchement du maire ;
CONSIDÉRANT QUE	le conseil municipal doit assurer la continuité des fonctions et des responsabilités incombant au maire ;
EN CONSÉQUENCE	il est proposé par le conseiller M. André Foster et résolu à l'unanimité des conseillers présents;
QUE	le conseil municipal de la municipalité de Pointe-Lebel nomme par la présente résolution la conseillère Mme Myriam Beaudin au poste de mairesse suppléante ;
QUE	cette personne exercera toutes les fonctions et les pouvoirs de la mairesse en cas d'absence, de maladie ou d'empêchement de cette dernière ;
QUE	la présente résolution entre en vigueur du 12 novembre 2025 au 31 mai 2026



RES. 2025-11-237

**10.9 NOMINATION DE REPRÉSENTANT AU SEIN DE LA MRC ET DE LA RGMRM
PÉRIODE DU 12 NOVEMBRE 2025 AU 31 MAI 2026**

CONSIDÉRANT QUE	la municipalité de Pointe-Lebel doit déléguer et nommer le maire pour siéger sur différents comités au sein de la MRC de Manicouagan et la Régie de gestion des matières résiduelles Manicouagan et de désigner des élus en cas d'absence de ce dernier;
EN CONSÉQUENCE,	il est proposé par la conseillère, Mme Myriam Beaudin et résolu à l'unanimité par les conseillers présents :
D'AUTORISER	la mairesse, Mme Lise Arsenault, à siéger au sein des différents comités organisés par la MRC de Manicouagan et la Régie de gestion des matières résiduelles Manicouagan;
DE NOMMER	les personnes suivantes pour représenter la municipalité en cas d'absence de madame la mairesse lors de réunions, au cours de la période du 12 novembre 2025 au 31 mai 2026 soit : ▪ Mme Cécile Roussel conseillère, au sein de la MRC de Manicouagan; ▪ M. André Foster, conseiller, au sein de la Régie de gestion des matières résiduelles Manicouagan;
QUE	le directeur général/greffier-trésorier, M. Gilles Pineault, soit autorisé à signer tous les documents afférents à ce dossier.

RES. 2025-11-238

10.10 AJOURNEMENT DE LA PRÉSENTE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL

CONSIDÉRANT QUE	l'ordre du jour de la présente séance ordinaire n'a pas pu être entièrement complété en raison d'un nouveau conseil municipal ;
CONSIDÉRANT QUE	la loi permet au conseil d'ajourner une séance pour la reprendre à une date ultérieure afin de terminer les travaux prévus ;
EN CONSÉQUENCE,	il est proposé par la conseillère Marie-Josée Maltais et résolu à l'unanimité par les conseillers présents
QUE	les points 10.11 à 10.18 de la présente séance ordinaire du conseil, tenue le 11 novembre 2025, soit ajournée.
QUE	la reprise de cette séance ajournée soit fixée au 20 novembre 2025 à 18h00 au 255, rue Granier, lieu ordinaire des sessions conformément au Code municipal du Québec, après l'accomplissement exact de toutes les formalités prescrites par ledit Code, en tel cas fait et pourvu à laquelle sont présents :
QUE	le directeur général/greffier-trésorier, M. Gilles Pineault, soit autorisé à signer tous les documents afférents à ce dossier.



RES. 2025-11-239

10.11 RGMRM RES 2025-092 – Adoption du budget 2026

- ATTENDU** que selon l'article 468.34 de la Loi sur les cités et villes, la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan doit dresser le budget annuel pour le prochain exercice financier et le transmettre pour adoption avant le 1er octobre, à chaque municipalité membre;
- EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par la conseillère Mme Cécile Roussel et résolu à l'unanimité par les conseillers présents :
- D'ADOPTER** les prévisions budgétaires équilibrées de la régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan s'élevant à 7 707 324 \$ pour l'année 2026 soient acceptées. La quote-part de la municipalité de Pointe-Lebel représente des mensualités de 254 456.93 \$

RES. 2025-11-240

10.12 FQM -RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES COMBINÉ; BÂTIMENTS ET AUTOMOBILES 2026

- CONSIDÉRANT QUE** le contrat d'assurance actuel de la Municipalité couvre la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025;
- CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a pris connaissance de l'offre de renouvellement des assurances combiné bâtiments et automobiles pour de la Municipalité pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026 présentée par la FQM
- CONSIDÉRANT QUE** les conditions et primes proposées ont été jugées acceptables et conformes aux besoins de la Municipalité;
- CONSIDÉRANT QUE** les crédits nécessaires sont disponibles au budget pour couvrir cette dépense;
- EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par la conseillère Mme Josée Gagnon et résolu à l'unanimité par les conseillers présents :
- D'ACCEPTER** de déboursier la somme de 60 882.40 \$ pour le renouvellement des assurances combiné bâtiments et automobiles 2026;
- QUE** le directeur général/greffier-trésorier, M. Gilles Pineault, soit autorisé à signer tous les documents afférents à ce dossier.

RES. 2025-11-241

10.13 FQM -RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES COLLECTIVES 2026

- CONSIDÉRANT QUE** la Fédération québécoise des municipalités a mis sur pied un programme d'assurances collectives destiné aux employé(e)s municipaux ;
- CONSIDÉRANT QUE** le contrat d'assurance collective actuel des employé(e)s de la Municipalité de Pointe-Lebel couvre la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025;
- CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a pris connaissance de l'offre de renouvellement pour l'assurances collectives des employé(e)s municipaux pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026 présentée par la FQM



CONSIDÉRANT QUE	les crédits nécessaires sont disponibles au budget pour couvrir cette dépense;
EN CONSÉQUENCE,	il est proposé par la conseillère Mme Myriam Beaudin et résolu à l'unanimité par les conseillers présents
D'AUTORISER	le renouvellement des assurances collectives 2026
QUE	le directeur général/greffier-trésorier, M. Gilles Pineault, soit autorisé à signer tous les documents afférents à ce dossier.

RES. 2025-11-242

10.14 BIBLIO CÔTE-NORD – CONTRIBUTION MUNICIPALE ANNÉE 2026

CONSIDÉRANT QUE	la municipalité de Pointe-Lebel désire reconduire sa contribution auprès de la Biblio de la Côte-Nord ;
CONSIDÉRANT QUE	le montant de la contribution est fixé à 4,16 \$ pour 1 803 habitants dans l'ensemble de la municipalité de Pointe-Lebel pour l'année 2026;
CONSIDÉRANT QUE	le montant total est de 7 500.48 \$ taxes non comprises
EN CONSÉQUENCE,	il est proposé par le conseiller, M. André Foster et résolu à l'unanimité des conseillers présents :
DE RENOUVELER	sa contribution municipale fixée à 4,16 \$/habitant pour l'ensemble des municipalités pour 2026;
DE PAYER	le montant de 7 500.48 \$, taxes non comprises sur présentation de la facture, en regard de l'utilisation du système intégré de gestion de bibliothèque « Symphony » pour l'année 2026;
QUE	le directeur général/greffier-trésorier, M. Gilles Pineault, soit autorisé à signer tous les documents afférents à ce dossier.

RES. 2025-11-243

10.15 FQM FORMATION RÔLE ET RESPONSABILITÉS DES ÉLUS MUNICIPAUX ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE, FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME MUNICIPALE

CONSIDÉRANT QUE	la FQM (Fédération Québécoise des Municipalités) offre des formations essentielles sur les rôles et responsabilités des élus, l'éthique et la déontologie, ainsi que le fonctionnement du système municipal ;
CONSIDÉRANT QUE	ces formations sont fondamentales et obligatoires pour assurer une bonne gouvernance et le respect des obligations légales des élus municipaux ;
CONSIDÉRANT QUE	les élus suivants ont manifesté leur intérêt et leur disponibilité pour suivre ces formations en groupe avec la municipalité de la Châte-aux-Outardes de formule privée présidentiel ou virtuel;
CONSIDÉRANT QUE	les dépenses liées à cette formation sont prévues au budget de la Municipalité ;
EN CONSÉQUENCE,	il est proposé par la conseillère Mme Josée Gagnon et résolu à l'unanimité par les conseillers présents ;
D'ACCEPTER	les coûts de 300 \$ par élus pour une somme de 2 100\$ avant taxes;



QUE

le directeur général/greffier-trésorier, M. Gilles Pineault, soit autorisé à signer tous les documents afférents à ce dossier.

RES. 2025-11-245

10.16 HORAIRE DES SÉANCES ORDINAIRE 2026

CONSIDÉRANT QUE

l'article 148 du *Code municipal du Québec* stipule que le conseil doit, par règlement ou résolution, fixer le jour, l'heure et le lieu de ses séances ordinaires ;

CONSIDÉRANT QUE

le conseil municipal doit adopter annuellement son calendrier des séances publiques ;

CONSIDÉRENT QUE

le règlement municipal numéro 524-2023, article 3, paragraphe 3.3, stipule que les séances ordinaires du conseil se tiennent le deuxième lundi de chaque mois à 19 h, à l'exception des mois suivants :

- Janvier : troisième lundi
- Juillet : premier lundi
- Août : quatrième lundi

CONSIDÉRENT QUE

le règlement municipal numéro 524-2023, article 3, paragraphe 3.4, stipule que si le jour fixé pour une séance ordinaire est férié, la séance a lieu le jour juridique suivant;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller M. André Foster et résolu à l'unanimité par les conseillers présents ;

D'ACCEPTER

le calendrier des séances ordinaires du conseil de la Municipalité de Pointe-Lebel soit fixé comme suit :

1. **Fréquence** : Les séances ordinaires se tiendront le deuxième lundi de chaque mois exception faite des séances qui tombent un jour férié, auquel cas elles seront remises au deuxième mardi du mois
2. **Heure** : Les séances débuteront à 19h00
3. **Lieu** : au 255, rue Granier, lieu ordinaire des sessions conformément au Code municipal du Québec, après l'accomplissement exact de toutes les formalités prescrites par ledit Code, en tel cas fait et pourvu à laquelle sont présents :

QUE

la liste des dates spécifiques pour l'année 2026 soit formellement adoptée telle qu'annexée à la présente résolution;

Lundi 19 janvier 2026	Lundi 6 juillet 2026
Lundi 09 février 2026	Lundi 24 août 2026
Lundi 09 mars 2026	Lundi 14 septembre 2026
Lundi 13 avril 2026	Mardi 13 octobre 2026
Lundi 11 mai 2026	Lundi 09 novembre 2026
Lundi 08 juin 2026	Lundi 07 décembre 2026



RES. 2025-11-246

**10.18 MODIFICATION DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DES RUES PRIVÉES
RESOLUTION 2025-08-186**

CONSIDÉRANT QUE	par la résolution numéro 2025-08-186 , la municipalité a octroyé un contrat de services de déneigement à l'entreprise RG St-Laurent pour les saisons hivernales 2025-2026 ;
CONSIDÉRANT QUE	des besoins opérationnels supplémentaires ont été identifiés;
EN CONSÉQUENCE,	il est proposé par le conseiller M. André Foster et résolu à l'unanimité par les conseillers présents ;
D'ACCEPTER	la modification suivante : déneigement du tronçon A de la rue Sablonnière 1, des numéros civiques 101 à 113 (63 mètres);
D'AJUSTER	l'itinéraire pour inclure ce tronçon;
D'AJOUTER	au contrat initial un montant supplémentaire de 1 066,70 \$ (avant taxes) pour la saison 2025-2026;
QUE	le directeur général/greffier-trésorier, M. Gilles Pineault, soit autorisé à signer tous les documents afférents à ce dossier.

RES. 2025-11-247

10.19 MODIFICATION AU POSTE DE DIRECTRICE CULTURE LOISIRS ET TOURISME

CONSIDÉRANT	l'orientation du nouveau conseil municipal jugeant nécessaire de faire évoluer sa structure organisationnelle pour mieux répondre à ses objectifs stratégiques ;
CONSIDÉRENT	les contraintes financières anticipées pour l'exercice 2026, découlant de l'entente intermunicipale relative aux services d'incendie et du contrat de déneigement;
CONSIDÉRANT QUE	la nomination d'une agente de développement touristique par l'enveloppement <i>de la péninsule et Panorama</i> a pour effet que le poste de direction « culture, loisirs et tourisme » ne correspond plus aux besoins actuels de la municipalité;
CONSIDÉRANT QUE	le comité de loisirs joue un rôle essentiel dans l'organisation des activités municipales;
EN CONSÉQUENCE,	il est proposé par le conseillère Mme Marie-Josée Maltais et résolu à l'unanimité par les conseillers présents ;
IL EST RÉSOLU	d'abolir le poste de directrice « culture, loisirs et tourisme » à compter du 12 décembre 2025;
IL EST RÉSOLU	de confirmer la fin du contrat de la directrice « culture, loisirs et tourisme » en date du 12 décembre 2025, tout en respectant les dispositions de l'article 14 du contrat d'embauche relatif à la cessation d'emploi, à la démission et au congédiement;
QUE	le directeur général/greffier-trésorier, M. Gilles Pineault, soit mandaté à négocier les conditions de départ tout en respectant les dispositions de l'article 14 du contrat d'embauche relatif à la cessation d'emploi, à la démission et au congédiement et qu'il soit autorisé à signer tous les documents afférents à ce dossier.



11 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions posées ont été répondues lors de la présente séance.

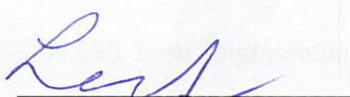
RES. 2025-11-248

12 LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont dûment été traités.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Mme Josée Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE PROCÉDER à la levée de la séance, il est 19 h23


Lise Arsenault
Mairesse


Gilles Pineault
Directeur général/greffier-trésorier

Je, Lise Arsenault mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.


Lise Arsenault
Mairesse



MUNICIPALITÉ DE
POINTE-LEBEL

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité du village de Pointe-Lebel, tenue le 11 novembre 2025, à 19 h, au 255, rue Granier, lieu ordinaire des sessions conformément au Code municipal du Québec, après l'accomplissement exact de toutes les formalités prescrites par ledit Code, en tel cas fait et pourvu à laquelle sont présents :

Les conseillers présents sont:

Mme Myriam Beaudin
Mme Cécile Roussel
Mme Marie-Josée Maltais
Mme Josée Gagnon
Mme Joanie Tremblay
M. André Foster

ET :

Mme Lise Arsenault, mairesse
M. Gilles Pineault, directeur général/greffier-trésorier

Les conseillers absents sont:

Aucun

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Lise Arsenault et M. Gilles Pineault, directeur général.

1. Ouverture de la séance et validation du quorum
2. Nomination de la présidence et du secrétaire de l'assemblée
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour et vérification de l'avis de convocation
4. Dépôt de la correspondance
5. Mot de la mairesse
6. Dépôt de la liste des comptes à payer du 1er au 31 octobre 2025
7. Dépôt de la liste des cartes de crédit - Transactions du 14 août au 15 septembre 2025
8. Dépôt de la liste des cartes de crédit - Transactions du 16 septembre au 14 Octobre 2025
9. Dépôt du compte à payer de Pétro-Pass du 1er au 31 octobre
10. **RÉSOLUTIONS**
 - 10.1 Demande d'aide financière au comité des familles dans le besoin de Pointe-Lebel
Panier de Noël 2025
 - 10.2 Offre de service Audrey Caron – Domaine des Pins Blancs automne/hiver 2025-2026
 - 10.3 Contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (RECQ) pour les années 2019 à 2024;
 - 10.4 40e des Chevaliers de Colomb – Vin d'honneur et 1 table à 8 billets
 - 10.5 Souper de Noël FADOQ de Pointe-Lebel
 - 10.6 Budget pour le Noël des enfants par le comité de loisirs
 - 10.7 Signature des chèques et Retrait à la Caisse Desjardins et compte BNC
 - 10.8 Nomination du maire suppléant – période du 12 novembre 2025 au 31 mai 2026
 - 10.9 Nomination de représentant au sein de la MRC et de la RGMRM période du 12 novembre 2025 au 31 mai 2026
 - 10.10 Ajournement de la présente séance ordinaire du conseil
 - 10.11 RGMRM – RES 2025-092 – Adoption du budget 2026
 - 10.12 FQM -Renouvellement des assurances combiné; bâtiments et automobiles 2026
 - 10.13 FQM – Renouvellement du régime d'assurance collective au 1er janvier 2026
 - 10.14 Biblio Côte-Nord – Contribution municipale année 2026
 - 10.15 FQM formation rôle et responsabilités des élus municipaux
Éthique et déontologie, fonctionnement du système municipal
 - 10.16 Horaire des séances ordinaires 2026
 - 10.17 Modification du contrat de déneigement des rues privées
 - 10.18 Modification poste directrice culture, loisirs et tourisme



- 11. Période de questions
- 12. Levée de la séance